

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 470

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191184

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Faciliter l'accès des élèves à des activités artistiques, culturelles, sportives, à la citoyenneté, au développement durable. Office Central de la Coopération à l'école. Subventions. Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 470

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191184

**Direction en charge :** Education et Petite Enfance

**Objet :** Faciliter l'accès des élèves à des activités artistiques, culturelles, sportives, à la citoyenneté, au développement durable. Office Central de la Coopération à l'école. Subventions. Approbation

□ **Rappel et Références :**

Le Projet Educatif Local, voté le 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires.

Plusieurs établissements scolaires organisent des projets et des activités pour les élèves de maternelle et d'élémentaire, et sollicitent, à ce titre, le soutien financier de la Ville de Saint-Etienne. L'aide de la Ville permet la découverte des activités artistiques, culturelles et sportives, de favoriser l'éducation à la citoyenneté, au développement durable et l'égalité entre élèves.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne aide les projets des écoles qui répondent aux orientations de son Projet Educatif Local. Elle cible en priorité les projets qui :

- ont un intérêt local incontestable, permettant la valorisation du territoire et donnant aux enfants la possibilité de connaître leur environnement ;
- encouragent la découverte d'activités artistiques, culturelles et sportives nouvelles, afin de favoriser l'éveil, l'apprentissage, la réussite de tous les enfants ;
- favorisent la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté, au développement durable, pour rendre les enfants acteurs de leur société ;
- ont un objectif de cohérence éducative en proposant des projets pertinents au regard des programmes scolaires.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne soutient financièrement l'association Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE). L'aide s'élève à 36 810 € Un avenant financier est établi entre la Ville de Saint-Etienne et l'OCCE.

Nom	Objet	Subvention 2019 proposée
Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)	Aide à la réalisation des projets des écoles	33 960,00 €
	Aide à la réalisation des projets du Contrat local d'Accompagnement scolarité (CLAS)	2 850,00 €
TOTAL		36 810,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 36 810,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	36 810,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le versement des subventions précitées pour un montant total de 36 810,00 € à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole,
- approuver l'avenant n°2 à la convention financière du 11 février 2019 avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant n° 2 dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2019 chapitre 65 article 6574

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Samy KEFI-JEROME**